

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 8 décembre 2021, s'est réuni le 14 décembre 2021 à 19 h 00 à la salle Balavoine, sous la présidence de M. Patrick NICOLE-WILLIAMS, Maire.

Secrétaire de séance : G. GENTHON.

PRESENTS : Mmes et MM. P. NICOLE-WILLIAMS, C. GUETAT, C. KOPFERSCHMITT, J. DOS SANTOS, D. PENOT, J.C. DURA, M. LORIOT-CARNIS, N. GUSTO, R. MESLEM, G. GENTHON, M. FAYET, J. GUILLERMINET, C. GAMBIER-ORTIZ, M. GUENNOUN, M. LOMBARD, Z. MAZARI, L. DI SANTO, M. TUNCA, H. KHETTAB, J. GAGET, A. CROS

ABSENTS REPRESENTES :

Y. TOUYERAS pouvoir à P. NICOLE-WILLIAMS, B. LOUKILI SENHAJI pouvoir à J. DOS SANTOS, L. GRONDIN pouvoir à C. GUETAT

ABSENTS EXCUSES : J-N SALMON, K. HALLOUL, A. VERJUS, A. SAGIROGLU, C. DUMOULIN, B. JAN, L. NASSISI, AV. MITTENDORFER

ABSENTS : C. DEBRYE

DOMAINE	COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS	VOTES
Affaires juridiques	M. le Maire informe le conseil municipal de l'utilisation de sa délégation permanente.	information
	Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 11 octobre 2021.	unanimité
	Le conseil municipal valide le choix de l'association Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat (ACTIOM), pour la mise en place d'une complémentaire santé sur la commune de Villefontaine.	unanimité
	Le conseil municipal approuve l'avenant de prolongation de la durée de la concession de service d'un an supplémentaire pour la mise en place des mobiliers urbains, soit jusqu'au 07/08/2027 avec la société JC Decaux France.	unanimité
Ressources Humaines	Le conseil municipal approuve la modification suivante du tableau des effectifs : - Changement de filière du poste de secrétaire hôtesse d'accueil à la Maison de Quartier de Servenoble.	unanimité
	Le conseil municipal fixe la rémunération des agents contractuels occupant un poste nécessitant le BAFA à 4 points majorés de plus que les agents contractuels occupant un poste ne nécessitant pas de diplôme.	unanimité
	Le conseil municipal décide d'adhérer au contrat-cadre mutualisé à la date du 1 ^{er} janvier 2022 pour les 3 cas de figure suivants : <ul style="list-style-type: none">• Soit pour le lot 1 : Sodexo pour les chèques déjeuner version papier• Soit pour le lot 2 : Edenred pour les chèques déjeuner dématérialisés (carte)• Soit pour les 2 lots.	unanimité

Gestion de la relation aux citoyens	Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au recrutement des agents recenseurs en nombre nécessaire pour effectuer les opérations de recensement, dans la limite de 8. Il fixe la rémunération des agents recenseurs en fonction du nombre de logements recensés par chacun, les charges patronales restant à la charge de la commune. Pour l'année 2022, la dotation forfaitaire est de 3337 € pour 637 logements à recenser. La rémunération est donc de 5,24 € par logement recensé.	unanimité
	Le conseil municipal décide de la gratuité des salles communales (Coignard, Latimier, Desquesnes et Bonnet) pour les candidats aux élections présidentielles et législatives de 2022, sur la période de campagne officielle, lors de leur réunion publique à caractère électoral. Il décide de la gratuité de la salle Balavoine ou de la salle France Gall par candidat présent au second tour des élections législatives 2022, lors de leur réunion publique à caractère électoral.	unanimité
Finances	Le conseil municipal autorise les virements de crédits en provenance du budget du CCAS au profit du budget communal, pour un montant de 336 226,17 €, relatifs aux éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - 15 510 € prise en charge des salaires des personnels chargés de l'accompagnement des allocataires du RSA. - 16 000 € mise à disposition d'un contractuel pour intervenir dans le cadre de l'action auto-rénovation, des diagnostics sociaux techniques et de l'appartement pédagogique « la Libellule ». - 750 € prise en charge des indemnités des régisseurs d'avance et de recettes du CCAS. - 8 000 € prise en charge du salaire d'animateur des ateliers informatiques au Relais emploi. - 245 666,17 € prise en charge des salaires des postes d'insertion du Chantier Environnement Insertion. - 24 300 € prise en charge du coût des postes affectés au fonctionnement du jardin. - 9 000 € prise en charge du salaire du poste de coordinatrice sociale présente en gendarmerie. - 15 000 € financement du travail réalisé par les travailleurs sociaux dans le cadre du label Point Conseil Budget. - 2 000 € prise en charge du coût du poste de référent santé dans le cadre de l'action « Rendez-vous santé ». 	unanimité
	Le conseil municipal alloue au Centre Communal d'Action Sociale le versement d'une avance de 50 000 € sur la subvention communale au titre de l'exercice 2022.	unanimité
	Le conseil municipal autorise l'ouverture du quart des crédits en investissement ouverts en 2021 pour l'année 2022 jusqu'au vote du budget comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - chapitre 20 : 271 900,50 € - chapitre 204 : 12 500,00 € - chapitre 21 : 1 397 183,00 € - chapitre 23 : 261 250,00 € 	unanimité

Finances	Le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 1 000 € au collège Louis Aragon pour le projet « Vallon ».	unanimité
	Le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Sporting Nord Isère pour l'accompagner dans son projet de labellisation école de football.	unanimité
	Le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 221.44 € à l'association Cyclo Club Nord Isère pour l'organisation d'une journée porte ouverte.	unanimité
	Le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association API TRI pour l'organisation de la 3 ^{ème} édition de la course « API RACE ».	unanimité
Economie de proximité	<p>Le conseil municipal émet un avis favorable sur la proposition de calendrier de dérogation au repos dominical des commerces de détail pour l'année 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les commerces de détail de l'ensemble des branches professionnelles à l'exception des commerces de détail de vente et réparation automobile : les dimanches 16 et 23 janvier, 6 mars, 5 et 26 juin, 3 juillet, 11 septembre, 6 et 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre ; - pour les commerces de détail de la branche professionnelle vente et réparation automobile : les dimanches 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre . 	unanimité
Affaires foncières et immobilières	Le conseil municipal autorise la cession de parcelles AN244, 246 et 247 à Madame DRUNET au prix de 170 000 €.	unanimité
	Le conseil municipal autorise la mise en vente du logement T4 duplex, numéro 2066, situé au 3 esplanade de la Pinède, au prix de 110 000 €.	unanimité
Pôle stratégie patrimoniale, aménagement	Le conseil municipal approuve les termes de la convention de prestations de services pour la viabilité hivernale 2021-2022 entre la commune et la CAPI pour un montant estimé de 51 943.63 € TTC.	unanimité
	Le conseil municipal approuve l'avenant N°1 à la convention de gestion de prestation de service pour l'entretien des espaces verts entre la commune et la CAPI. Cet avenant prolonge la durée de la convention d'une année, jusqu'au 31 décembre 2022 et porte le montant de la prestation, pour l'année 2022, à 887 760,13 €.	unanimité
	Le conseil municipal approuve l'avenant N°1 à la convention de prestation de service pour le centre technique entre la commune et la CAPI. Cet avenant prolonge la durée de la convention d'une année, jusqu'au 31 décembre 2022 et porte le montant de la prestation, pour l'année 2022, à 132 451,73 €.	unanimité

Pôle stratégie patrimoniale, aménagement	Le conseil municipal approuve l'avenant N°1 à la convention de prestation ponctuelle de service – centre technique entre la commune et la CAPI, pour les prestations suivantes (pour un montant horaire par heure et par agent ou par m² pour la prestation de déneigement) :	
	<ul style="list-style-type: none"> - fauchage/élagage : 58.91 € - signalisation verticale : 60.48 € - signalisation horizontale : 62.07 € - voirie : 76.05 € - balayage mécanique : 67.28 € - espaces verts : 51.12 € - propreté manuelle : 44.41 € - déneigement : 0.191564 € 	unanimité
	Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) pour l'exercice 2020.	Prend acte
	Le conseil municipal décide de classer les parcelles AN 284, 283, 281, 278, 299, 301, 303, 151 participant à l'élargissement du chemin des Brosses, dans la voirie communale (domaine public routier communal).	unanimité

Le Maire,

Patrick NICOLE-WILLIAMS